



# CP 303.03

## Exploitation des cinémas

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

26/10/17

## Vous travaillez dans un cinéma ? Vous allez bientôt recevoir votre prime syndicale !

### QUAND AI-JE DROIT À LA PRIME SYNDICALE ?

Vous avez droit à la prime syndicale si vous avez été **membre à la CGSLB entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016**. De même, vous devez avoir été actif dans une salle de cinéma (\*) **entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016**. Les pré pensionnés y ont également droit.

### QUEL EST LE MONTANT DE CETTE PRIME SYNDICALE ?

Votre prime syndicale s'élève à **130 € par an ou 10,83 € par mois presté**.

### QUAND RECEVRAI-JE LA PRIME ?

Nous effectuerons le paiement le plus rapidement possible à partir d'octobre 2017.

(\*) Vous travaillez dans **une salle de cinéma** si la commission paritaire **(CP) 303.03** figure sur votre fiche de salaire.

Avantages : <http://www.cgslb.be/fr/avantages>

Vous voulez vous affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>



S'affilier?

# CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

## Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe  homme  femme

date de naissance

nationalité

langue  français  néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

## Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein  oui  non si non, je travaille ..... h/semaine

temps plein ..... h/semaine

 ouvrier  employé  cadre  chômage complet  étudiant  autre

## Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où  j'habite  je travaille

à inscrire à partir du

venant de la  CSC  FGTB  nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations  domiciliation  virement bancaire  ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

## Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom .....

adresse .....

.....

numéro de compte:

IBAN BIC 

nom affilié (si autre que le débiteur) .....

fait à ..... signature

date .....

### DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

### RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.